

# Revue de presse hebdo 019

DU VENDREDI, 18 MARS 2016

La semaine du 14 au 20 mars 2016 a été marquée dans la presse au Togo par la compassion du Togo et du Bénin à la Côte d'Ivoire après l'attaque terroriste de grand Bassam; le conseil des ministres qui pose les jalons des futures élections locales ; le nouveau statut de la Chefferie traditionnelle ; le pourrissement de la situation interne au parti CAR ; le Togo en guerre contre le détournement des fonds publics ; le pasteur Edoh Komi en prison pour outrage à la justice ; et des cas de la fièvre Lassa signalés dans l'Oti.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

## Terrorisme : la Côte d'Ivoire attaquée, le Bénin et le Togo compatissants

*Le dimanche 13 mars dernier, des hommes armés de Kalachnikov ont semé la terreur tirant sur les gens sur la plage et dans les hôtels de la station balnéaire, très fréquentée les week-ends par les Abidjanais dont de nombreux Occidentaux. Les présidents togolais Faure Gnassingbé et béninois Boni Yayi ont appelé mardi 15 mars à Abidjan à une riposte régionale contre le terrorisme, après l'attaque jihadiste de dimanche contre la station balnéaire de Grand-Bassam, près d'Abidjan, qui a fait 19 morts.*

« AQMI à nos portes ! Rien ne peut arrêter l'avancée des djihadistes en Afrique de l'ouest », s'exclame **La dépêche** n° 813 du 16 mars 2016. « Faure et Yayi Boni plaident pour une stratégie commune de lutte dans l'espace CEDEAO », titre **Forum de la semaine** n°2085 du 16 mars 2016 qui rappelle que les deux présidents ont reconnu que le phénomène du terrorisme relève de la compétence internationale, que les Etats africains ont du mal à solutionner depuis plusieurs années. » « Seul l'avenir nous permettra de mieux comprendre le fond de ce fléau qui finalement, n'épargne aucun pays de la planète », conclut **Echos du pays** n°254 du 17 mars 2016. « Il urge que les gouvernants prennent des mesures idoines pour renforcer la sécurité dans tous les lieux publics à l'instar des écoles, des marchés, des lieux de spectacle, la plage », rappelle **Liberté** n°2155 du 17 mars 2016. Comme quoi, indique **La lanterne** n°265 du 17 mars 2016, « qui veut la paix, prépare la guerre. » « Faure et Yayi apportent leur compassion à Ouattara », s'exclame en titre **Togomatin** n° 73 du 17 mars 2016 qui salue le déplacement des deux chefs d'Etat du Togo et du Bénin en terre ivoirienne. « Faure Gnassingbé offre 50 millions de FCFA pour soutenir l'effort de réparation », lit-on dans les colonnes de **Le tonnerre** n°131 du 18 mars 2016. Dans une correspondance adressée au président ivoirien, Jean Pierre Fabre condamne l'ignoble et lâche crime de grand Bassam, indique **Liberté** n°2156 du 18 mars 2016 tandis que selon Gerry Taama dans un posting, « le Togo réunit malheureusement les conditions pour être une prochaine cible », titre **Forum de la semaine** n°2087 du 18 mars 2016.

## Elections locales : le conseil des ministres pose les jalons

*Toujours des interrogations autour des élections locales au Togo. Le pouvoir traîne les pieds. L'opposition bouge sans trop savoir jusqu'où ira le pouvoir. Un coin de voile est levé lors du Conseil des ministres du 11 mars dernier.*

Le communiqué du conseil des ministres, publié dans **Togo-Presse** n°9746 du 14 mars 2016, mentionne qu'une feuille de route met en lumière un certain nombre d'actions à mener dans le cadre du processus de la décentralisation, entre autres, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, la réorganisation spatiale et administrative des collectivités, la mobilisation du financement et la communication sur les enjeux des élections locales. Une série d'actions en sept (7) points a été présentée dont la réalisation conduira progressivement à l'organisation effective des élections locales. Pour **Liberté** n°2156 du 18 mars 2016, la feuille de route du dernier conseil des ministres relative aux

élections locales au Togo, est « la réponse subtile du gouvernement au sujet de l'organisation du scrutin. »

L'ANC et la CDPA sont déjà sur le terrain pour expliquer aux populations les fondements des élections locales. Est-ce un nouvel axe de convergence pour l'opposition, s'interroge **Focus infos** n°153 du 16 au 30 mars 2016. Le journal lorgne du côté du CAR pour se joindre aux deux partis déjà sur le terrain, mais là où le bât blesse, c'est que « l'opposition togolaise peine, depuis des années, à traduire dans les actes un crédo déclamé à cor et à cri : s'unir pour réaliser l'alternance dans le pays. » « Les élections locales que tout le peuple appelle de ses vœux ne seront pas à l'avantage de l'opposition, dans le contexte actuel si tant le pouvoir accepte enfin de les organiser », prévient **Courrier de la République** n°428 du 16 mars 2016.

### **Chefferie traditionnelle : nouveau statut**

*Un décret adopté par le Conseil des Ministres le 11 mars dernier, crée des conseils de chefferies traditionnelles sur toute l'étendue du territoire national.*

**Togo-Presse** n°9747 du 14 mars 2016 qui publie le communiqué du Conseil des ministres précise la mission des conseils de chefferies traditionnelles à savoir « donner leurs avis sur toute question relative à la chefferie traditionnelle et d'apporter leur concours pour les règlements des problèmes y afférents. Le présent décret règle également le fonctionnement et l'organisation de ces conseils en prenant en compte les préoccupations exprimées par l'Union des Chefs Traditionnels du Togo. » « Avec l'adoption de ce décret, il va sans dire que c'est un pas important qui est fait vers une noble réhabilitation », s'exclame **Togomatin** n°72 du 14 mars 2016. Pour **L'union** n°897 du 15 mars 2016, « la création des conseils de chefferie traditionnelle va régler les tensions dans la désignation des nouveaux chefs de villages et de cantons. » **Symphonie** n°77 du 18 mars 2016 présente les grands axes du décret portant création desdits conseils de chefferie traditionnelle.

### **CAR : pourrissement de la situation interne**

*Le pourrissement de la situation interne au CAR fait les choux gras de la presse cette semaine encore depuis la lettre de Me Agboyibo à Me Apévon pour le report du congrès du CAR.*

Sous le titre « J'accuse ! », **Courrier de la République** n°427 du 14 mars 2016 estime que désormais les « ponts sont définitivement rompus » puisque le débat a quitté le terrain des humeurs pour faire place à celui de l'horreur. » En effet le journal accuse Me Yawovi Agboyibo, président d'honneur du CAR et Me Dodji Apévon, président du parti « d'avoir par leur différent égo en train de détruire les fondamentaux de ce parti. » Il accuse aussi les pyromanes qui veulent se saisir de cette triste situation que traverse le CAR pour en finir avec le parti ; il accuse les adeptes des deux camps en conflits et enfin les militants. « Avec Me Agboyibo ou Me Apévon à la tête de cette formation politique, il est clair que les militants n'accordent plus de crédit au parti qui, sans risque de se tromper, est inexorablement en passe de se plonger dans un gouffre sans fin », tranche **Nouvelle opinion** n°475 du 14 mars 2016. Pour **Lettre de la Kozah** n°129 du 14 mars 2016, le désir de Me Agboyibo de vouloir revenir aux affaires est une opération de sauvetage ou de récupération de la direction du parti. « En regardant de près la gestion du parti et son aura depuis que Yawovi Agboyibo a laissé les rênes, on peut aisément comprendre que le vieux tente de revenir à la tête de son parti », notifie **Le médium** n°209 du 15 au 21 mars 2016. **Le messager** n°478 du 16 mars 2016 jette un pavé dans la mare. « Pourquoi Me Agboyibo évite-t-il les médias ? », se demande-t-il après avoir essuyé les refus du bélier noir de recevoir certains journaux privés qui souhaitent avoir son avis et son éclairage sur la situation. Après une analyse, **Fraternité** n°193 du 16 mars 2016 se pose la question de savoir où donc est la morale dans cette volteface déshonorable de Me Agboyibo ? » Autre analyse, celle de **Golfe infos** n°153 du 16 au 30 mars 2016. « Si les positions semblent irréconciliables et les couteaux trop aiguisés pour être remis aux fourneaux, écrit le bimensuel, il subsiste tout de même un infime espoir qu'explique la longue histoire commune des protagonistes. Pour l'entretenir, un seul a véritablement la main : Me Yawovi Agboyibo. » Dans cette affaire qui divise le CAR, le nom de Dr James Amaglo est

cité pour avoir eu des discussions avec Me Agboyibo. D'aucuns lui font porter le chapeau de la crise. **Le changement** n°499 du 17 mars 2016 publie un article sur sa dernière rencontre avec Me Agboyibo au cours de laquelle un bloc notes du Dr Amaglo a été oublié attestant de son effort de médiateur à des heures tardives. « Un spectacle désolant au sein du CAR prévisible après la présidentielle 2015 », s'exclame **La lanterne** n°265 du 17 mars 2016. « Le CAR au bord de l'implosion », s'indigne à son tour **L'éveil de la nation** n°441 du 18 mars 2016. « Le CAR déraile », regrette **Le tonnerre** n°131 du 18 mars 2016 qui indique que « la crise ouverte par le coup de force du vieux roublard risque de porter préjudice à ce parti qui peine à convaincre. »

### **Gouvernance : le Togo en guerre contre le détournement des fonds publics**

*Plusieurs malversations financières au ministère de la Santé, à l'OTR et à la CEET sont relevées dans les journaux.*

« Plus de 100 millions de FCFA disparaissent au ministère de la Santé », titre **Togomatin** n°72 du 14 mars 2016 qui signale qu'il s'agit de plusieurs dépenses non justifiées dans le cadre de certains projets financés par l'OMS. Plusieurs affaires de détournements de fonds sont révélées dans les journaux. « Le gouvernement passe à la guillotine ! », titre **Flambeau des démocrates** n°442 du 14 mars 2016 qui se félicite du démantèlement d'un vaste réseau de corruption et de fraudes au ministère de la Santé et de protection sociale. La même information est à lire dans **Le correcteur** n°683 du 14 mars 2016 sous le titre « Supposée guerre contre la corruption et les détournements dans l'administration publique ». Il s'agit de 58 millions impliquant 154 personnes dans les programmes de lutte contre le paludisme et les vaccinations au ministère de la santé ; le détournement de 18 millions de francs au titre du reliquat de financement du fonds Gavi dont le Togo a bénéficié auprès de l'OMS en 2004 ; le détournement de 400 millions dans le Programme de lutte contre la méningite. « Au-delà du ministère de la Santé, le gouvernement doit également avoir un regard sur les services des autres ministères où des cas de malversation financière sont souvent relevés par la presse », rappelle **Waraa les vainqueurs** n°104 du 17 mars 2016.

**Nouvelle opinion** n°475 du 14 mars 2016 signale une affaire de corruption dans laquelle sont impliqués trois agents dont un vérificateur sénior de l'OTR actuellement dans les mailles de la police judiciaire. Ce dernier point a fait l'objet d'un article sous le titre « Dispositif anti-corruption de l'OTR : un agent aux pratiques frauduleuses démasqué. » La même information est à lire dans **Waraa les vainqueurs** n°104 du 17 mars 2016 sous le titre « Lutte contre la corruption à l'OTR : un agent et deux contrevenants démasqués. » « L'office prend ses responsabilités, dénonce et sanctionne un d ses agents », indique **L'éveil de la nation** n°441 du 18 mars 2016.

**Chronique de la semaine** n°374 du 17 mars 2016 revient sur toutes les affaires de corruption qui font les choux gras de la presse cette semaine à savoir les détourneurs de l'OTR démasqués, les détournements de fonds en cascade au ministère de la Santé. Pour sa part, **La lanterne** n°265 du 17 mars 2016 revient sur les détourneurs de plus de 10 milliards de francs cfa de la CEET et qui s'efforcent à se transformer en victimes. Selon le journal toutes des sociétés d'Etat devraient subir le même sort pour le nettoyage à fond.

### **Justice : le pasteur Edoh Komi en prison pour outrage à la magistrature**

*Le président du mouvement Martin Luther King (MMLK), le pasteur Edoh Komi est en prison depuis le 11 mars dernier. Il est accusé d'outrage à la magistrature dans le dossier de la jeune fille tuée dans la maison d'un ibo en janvier 2015 à Bè-Kpota. Il programait une manifestation pacifique devant le Cabinet du ministère de la Justice. Les organisations de la société civile se mobilisent et exigent sa libération.*

« Détention arbitraire du défenseur des droits de l'homme », s'exclame **Le correcteur** n°683 du 14 mars 2016. « La société civile proteste », titre **Togomatin** n°72 du 14 mars 2016 qui laisse croire que l'incarcération du pasteur n'est pas du goût des organisations de la société civile. La même information est traitée dans les colonnes de **Liberté** n°2152 du 14 mars 2016 sous le titre « Le pasteur

Edoh Komi jeté en prison pour avoir dénoncé les micmacs de la très respectable Justice togolaise ». « Les magistrats estiment qu'il a porté atteinte à leur profession en affirmant tous les jours qu'ils sont corrompus », lit-on dans les colonnes de **La dépêche** n°813 du 16 mars 2016. « Qu'entend-on par outrage à magistrat. Si dire ce qui se passe à la justice et qui naturellement choque toutes les consciences est assimilé à un délit qui envoie un fervent défenseur des droits humains en prison, on ne peut constater l'hermétisme des magistrats », s'exclame **Courrier de la République** n°428 du 16 mars 2016. « A en croire le Procureur de la République, indique **Flambeau des démocrates** n°442 du 14 mars 2016, une audience publique se tiendra cette semaine et décidera de la suite à donner à l'affaire. » « Seize organisations de la société civile dénoncent la détention du pasteur et activiste des Droits de l'Homme, Komi Edoh, et exigent sa remise en liberté immédiate » lit-on dans **Le médium** n°209 du 15 au 21 mars 2016. **Liberté** n°2153 du 15 mars 2016 publie la déclaration liminaire qui a sanctionné la conférence de presse des Organisations de Défense des Droits de l'Homme sous le titre « Les ODDH exigent la libération du pasteur Edoh Komi et la lumière dans l'affaire Djogbessi Akossiwa. » La même information est traitée dans les colonnes de **L'alternative** n°506 du 15 mars 2016 sous le titre « La synergie des organisations de la société civile exige sa libération », puis dans **Le changement** n°499 du 17 mars 2016 sous le titre « La société civile se mobilise pour des actions d'envergures ». L'ANC dénonce et condamne fermement cette arrestation et exige la libération immédiate et sans condition du Pasteur Edoh Komi, lit-on dans un communiqué du parti publié **Liberté** n°2155 du 17 mars 2016. La même information est à découvrir dans les colonnes de **L'alternative** n°507 du 18 mars 2016 sous le titre « La CDPA et l'ANC s'indignent de la détention du Pasteur Edoh Komi ». A ce sujet, **Togomatin** n° 73 du 17 mars 2016 titre « Arrestation de pasteur Edoh Komi : l'ANC sort de son silence et condamne. » Le même journal par la voie de l'avocat de la famille Djogbessi lève le voile sur la libération de Christian, le propriétaire de la maison dans laquelle la jeune fille a été retrouvée morte simplement parce que l'auteur du crime a été arrêté au Nigéria et extradé au Togo et remis à la disposition de la justice togolaise.

### **Lassa : des cas signalés au Togo**

*La fièvre hémorragique virale aigüe Lassa qui sévit dans plusieurs pays ouest africains dont le Bénin voisin, serait aux portes du Togo où le site republicoftogo signale 84 cas alors que le ministère de la santé n'en cite que 2 cas.*

Selon l'OMS, écrit **Le médium** n°209 du 15 au 21 mars 2016, la fièvre est en train de se propager vers les pays voisins, y compris le Togo. A cet effet, la ville de Mango est sous haute surveillance. « 2 cas officiels de fièvre Lassa recensés à Mango », titre **Forum de la semaine** n°2084 du 15 mars 2016. « Le ministre de la Santé Moustapha Mijiyawa confirme 2 cas dans l'Oti », titre **La lanterne** n°265 du 17 mars 2016. « 84 cas recensés selon le site du gouvernement, 02 selon le ministre de la Santé », titre **Liberté** n°2154 du 16 mars 2016 qui regrette que « cette confusion ne vient pas rassurer sur l'efficacité des mesures qui seront adoptées pour enrayer cette menace. » « Outre les deux cas suspects, la fièvre Lassa aurait fait une première victime qui n'est autre que l'un des chirurgiens de l'Hôpital Espérance de Mango, selon un agent de cet hôpital qui a préféré garder l'anonymat. Des témoignages affirment que ce dernier aurait contracté la maladie en soignant des malades venus du Bénin voisin où sévit la maladie depuis janvier passé », indique une dépêche de l'agence **Savoir news** du 15 mars 2016. **Le changement** n°499 du 17 mars 2016 publie le communiqué du ministre de la Santé et de la protection sociale exhortant la population à ne pas céder à la panique et au respect scrupuleux des mesures indiquées.

**Fraternité** n°193 du 16 mars 2016 et **Togomatin** n° 73 du 17 mars 2016 rappellent le communiqué faisant état de deux cas de la fièvre à virus Lassa et les consignes sur comment la reconnaître, prévenir et guérir. **Chronique de la semaine** n°374 du 17 mars 2016 rappelle le numéro vert, le 111, disponible pour permettre à la population d'alerter le centre de santé le plus proche devant toute personne présentant les signes de la maladie. **L'union** n°898 du 18 mars 2016 rappelle l'exhortation du ministre de la Santé au respect scrupuleux des mesures simples en cas d'apparition de la fièvre hémorragique à virus Lassa. Même son de cloche dans les colonnes de **Le tonnerre** n°131 et **La symphonie** n°77 du 18 mars 2016. **L'alternative** n°507 du 18 mars 2016 jette un pavé dans la mare en indiquant que cette fièvre tuait au Bénin et au Togo depuis un an.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe sénégalais : *“ Le criquet tient dans le creux de la main, mais on l'entend dans toute la prairie. ”*

Lomé, le 18 mars 2016

**L'expert national**

**Amévi DABLA**